# Charte d’engagement

En demandant le label sport et Handicap du Département, mon association s’engage sur l’honneur à :

- Garantir la fiabilité et la qualité des données renseignées

- Accueillir des personnes en situation de handicap qui souhaite pratiquer une activité (selon leurs capacités)

- Inciter et favoriser la sensibilisation et la formation des encadrants, salariés et bénévoles à l’accueil des personnes en situation de handicap

- Favoriser les pratiques inclusives et le partage d’activités sportives entre valides et personnes handicapées

- S’inscrire sur les site monclubpresdechezmoi.fr et handiguide.fr

En contrepartie, le Conseil département s’engage à :

- Rendre plus visible les structures labellisées (communication liste sur page spécifique du site internet, mise en valeur des actions sur les réseaux sociaux…)

- favoriser la création de section

- Aider à l’achat de matériel spécifique

- Accompagner les structures dans la sensibilisation et la formation en lien avec le CDOS et les comités Handisport et Sport Adapté.

Pour le Département : Pour l’association sportive

Monsieur Thierry SANTELLI

Vice-Président du Conseil Départemental

Délégué au Sport pour Tous, au Handisport,

Au Sport Santé et à la Promotion du Sport Féminin